

DECRET N°75-84 du 8 avril 1975

portant nomination du Capitaine Vincent GUEZODJE en qualité de Membre du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution, notamment ses articles 14 et 15 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le décret N°74-301 du 18 novembre 1974, définissant les critères à remplir pour être membre du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution ;
VU le décret N°75-51 du 21 février 1975, portant nomination des membres du Conseil National de la Révolution ;
VU le décret N°74-318 du 2 décembre 1974, portant nomination du Lieutenant François KOUYAMI en qualité de Membre du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N°74-318 du 2 décembre 1974 susvisé.

ARTICLE 2 - Le Capitaine Vincent GUEZODJE est nommé Membre du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution.

ARTICLE 3 - Le présent décret, qui a effet pour compter de la date de signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 avril 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CMR 4 Intéressés 2 Ministères 13 SGG 4 SPD 2
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5 DPE-DGAJL-INSAE 6 DGM-DAFA-DEP 3 JORD 1
EMAT-EMGN-EMSC 9 Cab.Mil. 2